



Convention de bénévolat PEP 87-24

Préambule :

Les Pupilles de l'Enseignement Public sont un mouvement laïque. Celui-ci, partie intégrante du mouvement associatif, est profondément attaché au progrès social, aux valeurs républicaines et à la liberté absolue de conscience. Il conçoit la laïcité comme un facteur de paix et comme le fondement d'une organisation de la société qui assure les libertés individuelles et collectives, dans l'esprit d'une tolérance mutuelle. Il met en garde contre la commodité et le danger d'une tolérance qui au nom du droit à la différence risquerait d'aboutir à la différence des droits. Les PEP sont signataires de la charte de l'engagement républicain. La solidarité est le principe fondamental des P.E.P. Elle concerne les enfants, les jeunes et les adultes tout particulièrement ceux victimes de la pauvreté et de l'exclusion sociale ou handicapés.

Laïcité, justice et solidarité sont indissociables.

Les P.E.P., mouvement d'esprit humaniste, rejettent toute forme de ségrégation, et revendiquent comme une obligation universelle la reconnaissance du droit des enfants dans le cadre plus général des droits de l'homme.

Notre éthique fonde notre conception du monde à construire car, au-delà des aides individuelles, nous voulons promouvoir une société plus solidaire, plus responsable et participons aux actions qui y concourent.

Association engagée depuis 1915 dans une démarche humaniste qu'elle a fait évoluer au fil du temps avec la mise en œuvre d'un projet de société inclusive. La citoyenneté, la laïcité, la solidarité et l'égalité, principes et valeurs de la République, toujours en interactions, en sont les éléments fondateurs et les appuis incontournables des orientations et des actions menées. A ces principes se rajoute la nécessité d'agir face au changement climatique. La dimension écoresponsable fait donc partie des préoccupations des acteurs au sein des PEP et, chacun à sa place, doit prendre en compte cette conversion et les conséquences liées au changement climatique.

Tout bénévole aux PEP87-24 se voit remettre la convention pour signature d'engagement.

Elle définit les engagements réciproques et le respect des valeurs des PEP87-24 déclinées dans le projet associatif 2021-2025.

Pour les administrateurs, la fiche action « rôle et mission des administrateurs » complète ce dispositif.



Siège social : 2 rue de Fürth, 87000 LIMOGES

Tel : 05 55 30 17 09

Engagement des PEP87-24 vis-à-vis de vous :

Les PEP87-24 s'engagent à :

- Vous accueillir et vous présenter votre mission en fonction des besoins et des activités en regard de vos compétences, de vos motivations et de vos disponibilités.
- Vous informer sur les principes et les valeurs des PEP87-24 mais aussi sur les missions et l'organisation.
- Vous couvrir, par une assurance adéquate, pour les risques d'accidents causés ou subis dans le cadre des activités concernées.
- Vous informer sur les deux possibilités d'indemnisation des frais engagés : le remboursement ou le reçu fiscal.
- Vous proposer des formations gratuites pour faciliter votre adaptation aux missions.
- Vous permettre de valoriser votre expérience de bénévole au sein des PEP87-24.
- Recueillir vos idées et suggestions.

Votre engagement vis-à-vis des PEP87-24 :

- Adhérer à l'association pour être reconnu comme bénévole. L'adhésion sera gratuite pour les parents accompagnant les sorties des enfants ou d'adultes relevant de nos établissements et services.
- Agir volontairement dans le respect des personnes, des missions et du projet associatif.
- Agir de façon totalement désintéressée, sans tirer bénéfice ou prétendre à une quelconque rémunération ou avantage. L'activité de bénévole est librement choisie, sans aucun lien de subordination au sens du droit du travail et de la Sécurité Sociale, ce qui n'exclut pas le respect des règles.
- Respecter l'obligation de confidentialité : observer la discrétion la plus stricte quant aux informations et données personnelles auxquelles vous pourriez avoir accès et ne jamais utiliser des informations qui pourraient nuire aux PEP87-24 en les diffusant sur tout support.
- Assurer une complémentarité bénévolat/salariat en prenant bien soin de ne pas entraver ou nuire au travail des salariés.
- Rendre compte des activités que vous aurez réalisées dans le cadre de votre mission : nature de l'activité, lieu d'intervention.

Votre engagement peut être suspendu ou prendre fin à tout moment à votre initiative ou à celle des PEP87-24.



Siège social : 2 rue de Fürth, 87000 LIMOGES

Tel : 05 55 30 17 09

POUR LE BÉNÉVOLE :

Fait à

Le /..... /..... en deux exemplaires, un pour le bénévole, un pour les PEP87-24.

Nom

Prénom

Votre signature

POUR LES PEP87-24:

Nom

Prénom

Qualité

Signature

Dans le cadre des missions de bénévolat que vous allez exercer, les PEP87-24 vont collecter des données à caractère personnel qui vous concernent. Celles-ci le sont sur le fondement de l'intérêt légitime des PEP87-24 ou dans le cadre d'une obligation légale. Elles peuvent parfois reposer également sur votre consentement. Ces données sont conservées pendant toute la durée de votre mission. Vous avez un droit d'accès, de rectification concernant ces données et pour celles qui reposent sur votre consentement, vous pouvez demander leur effacement à tout moment. Pour faire valoir vos droits, vous pouvez vous adresser à la direction de l'établissement ou du service dans lequel vous exercez votre mission de bénévolat ou vous adresser au délégué à la protection des données des PEP 87 dont les coordonnées sont les suivantes : R. Rousseau DPO des PEP 87-24 2 rue de Fürth 87000 Limoges r.rousseau@alsea87.fr .

Après nous avoir contacté et si vous considérez que vos droits en matière de protection des données ne sont pas respectés, vous pouvez vous adresser à l'autorité de contrôle, la CNIL www.cnil.fr .